

SPORT. ÉDUCATION. FIERTÉ.



# MINI-BASKET 2023

**En rouge: modifications**

*Révisée en date du 8 décembre 2022*

## TABLE DES MATIÈRES

<b>ARTICLE 1.</b>	<b>Catégories d'âge</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 2.</b>	<b>Composition des équipes</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 3.</b>	<b>Formule de rencontre</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 4.</b>	<b>Durée des parties</b>	<b>4</b>
<b>ARTICLE 5.</b>	<b>Règle de participation</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 6.</b>	<b>Déroulement des parties</b>	<b>5</b>
<b>ARTICLE 7.</b>	<b>Sanctions</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 8.</b>	<b>Écart</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 9.</b>	<b>Classement des équipes</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 10.</b>	<b>Responsabilités de l'entraîneur</b>	<b>6</b>
<b>ARTICLE 11.</b>	<b>Règlements</b>	<b>7</b>

## 1. Catégories d'âge

- 1.1. Les catégories d'âges sont celles décrétées par le RSEQ provincial pour l'année en cours.

Catégories	
Colibri	1 <sup>er</sup> octobre 2012 au 30 septembre 2014
Moustique	1 <sup>er</sup> octobre 2010 au 30 septembre 2012

- 1.1.1- Cependant, au niveau régional, les étudiants-athlètes qui sont nés entre le 1er octobre 2008 et le 30 septembre 2009 seront admis à titre de P7 si les conditions suivantes sont respectées :

- Fréquenter l'établissement scolaire de son équipe pour l'année entière.

- 1.1.2- Ces joueurs P7 seront éligibles pour la saison régulière et le championnat régional.

## 2. Composition des équipes

- 2.1. Les équipes féminines et masculines de chaque établissement d'enseignement seront formées de 8 joueurs minimum. Une équipe peut inscrire plus de 15 joueurs sur S1, cependant, cette équipe ne pourra pas habiller et asseoir sur le banc plus de 15 joueurs lors des parties.
- 2.2. Un joueur peut jouer seulement pour une équipe, peu importe la division.
- 2.3. Si une équipe n'a pas le nombre minimum de participants (8 joueurs par équipe), alors celle-ci perd automatiquement le match par forfait, mais peut quand même jouer dans l'intervalle de temps qui lui était alloué.

### 3. Formule de rencontre

3.1. Au besoin, chaque équipe d'une même catégorie jouera 4 demi-parties (2 X 8 minutes) lors du premier tournoi qui ne compteront pas dans la saison régulière, ce qui permettra de classer les équipes dans la bonne division. Puis, les équipes joueront 2 parties complètes par tournoi de la ligue régulière (tournoi 2 et 3).

Si une catégorie ne comporte qu'une seule division ou peu d'équipes et que le classement n'est pas problématique, alors les équipes joueront 2 matchs complets par tournoi.

3.2. La formule du Championnat régional dépend du nombre d'équipes par catégorie.

### 4. Durée des parties

4.1. La durée des parties sera de 4 quarts de 8 minutes non chronométrées avec une pause d'une minute entre les quarts et de 2 minutes à la demie. Les 3 premiers quarts seront de 2 X 4 minutes, avec 1 seul changement de joueurs permis et obligatoire après 4 minutes de jeu : le marqueur avise les arbitres lorsque les 4 minutes de jeu sont écoulées et les 2 équipes doivent présenter leur nouvel alignement de joueurs immédiatement, sans pause. Le dernier quart sera de 8 minutes complètes avec des changements permis en tout temps lors des arrêts de jeu.

4.2. Le temps est non chronométré, c'est-à-dire que le temps est continu sauf lors d'un temps mort, d'une blessure, ou de toute autre situation qui pourrait retarder le jeu selon le jugement des arbitres.

4.3. Si le résultat est nul à l'expiration du 4<sup>e</sup> quart, le jeu doit être arrêté immédiatement et les deux équipes recevront 1 point au classement.

4.4. Pour le championnat régional seulement, si le résultat est nul à l'expiration du 4<sup>e</sup> quart, une prolongation de 3 minutes sera accordée.

## 5. Règle de participation

- 5.1. **Participation maximale** : Au cours des 3 premiers quarts, aucun joueur ne peut prendre part à plus de 2 quarts complets ou l'équivalent (soit un maximum de 4 périodes de 4 minutes).
- 5.2. **Participation minimale** : Au cours des 3 premiers quarts, tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent participer activement à l'équivalent d'un quart complet (soit un minimum de 2 périodes de 4 minutes).
- 5.3. Aucune substitution libre n'est permise durant les 3 premiers quarts d'un match. Les substitutions doivent être effectuées au début d'un quart et/ou lors de l'arrêt obligatoire du jeu à 4 minutes. La substitution libre sera permise au cours du 4e quart sur arrêt de jeu seulement (pas de changement possible après un panier, sauf lors des deux dernières minutes de jeu lorsque l'équipe qui demande le changement détient la possession du ballon).

## 6. Déroulement des matchs

- 6.1. La défensive d'homme à homme, tel que décrit par la FBBQ est obligatoire. Le mi-terrain sera appliqué en tout temps pour toutes les catégories, sauf dans la catégorie Moustique **niveau 1** - masculin et féminin. Les équipes moustiques **niveau 1** (masculin et féminin) peuvent jouer une pression sur tout le terrain sauf lors des matchs où il y a un écart de plus de 20 points où elles devront alors jouer mi-terrain.
- 6.2. Le ballon officiel doit être de grosseur 6.
- 6.3. Les lancers de 3 points ne sont pas autorisés au mini-basket.

## 7. Sanctions

### 7.1. Infractions

1re infraction:	Avertissement
2e infraction:	1 <sup>ère</sup> faute technique à l'entraîneur
3e infraction :	2 <sup>e</sup> faute technique à l'entraîneur
4e infraction:	L'équipe perd par forfait

### 7.2. *Situation de boni*

La pénalité (situation de boni) est administrée à partir de la 5e faute d'équipe à chaque quart, la pénalité est de 2 lancers.

## 8. Écart

- 8.1. Dès qu'un écart de 30 points sépare les deux équipes en présence, le pointage n'apparaîtra plus sur le tableau indicateur jusqu'à la fin de la partie. Cependant, la feuille de match continuera à suivre le pointage de la partie.
- 8.2. À partir du 4e quart, dès qu'il y a 50 points séparant les deux équipes, l'entraîneur de l'équipe tirant de l'arrière peut demander l'arrêt de la rencontre à tout instant.
- 8.3. Lors de la saisie des résultats, un écart maximal de 50 points devra apparaître.

## 9. Classement des équipes

Partie gagnée :	3 points
Partie nulle :	1 point
Partie perdue :	0 point
Partie forfait :	0 point et l'équipe perd 0 à 20.

## 10. Responsabilités de l'entraîneur

- 10.1. L'entraîneur doit s'assurer que les éléments suivants sont sur la feuille de match :
  - Nom, prénom et le numéro de chaque joueur;
  - L'entraîneur de **l'équipe receveuse** doit entrer le résultat du match sur S1 **au plus tard le lundi midi** suivant le tournoi.

## 10.2. Les points d'éthique sportive

- 10.2.1. À chaque partie, on ajoute au classement un maximum de deux (2) points de valorisation pour le respect de l'éthique sportive à chaque équipe.
- 10.2.2. Les entraîneurs doivent discuter avec leurs joueurs afin de déterminer si l'équipe adverse mérite 2, 1 ou 0 point(s).
- 10.2.3. Il est de la responsabilité des entraîneurs d'enlever les points d'éthique sportive sur la feuille de match et sur S1 pour une équipe que ne les mérite pas. Chaque équipe est responsable d'aller vérifier que le retrait des points d'éthique sportive a bien été effectué sur S1. En cas de problématique, l'équipe doit communiquer avec le responsable du RSEQ.

## 10.3. Discipline et surveillance

- 10.3.1. Les entraîneurs dont les noms sont sur les feuilles de match sont responsables de la conduite de leurs joueurs et spectateurs à tous les matchs auxquels ils participent.
- 10.3.2. Les entraîneurs doivent également veiller à fournir une surveillance minimum lors des périodes d'attente entre les matchs principalement dans les aires mis à la disposition des équipes tel que les corridors et les vestiaires.
- 10.3.3. **AUCUN BALLON OU BÂTON N'EST ACCEPTÉ DANS LES CORRIDORS.** En cas de bris, la facture de réparation sera envoyée à l'école fautive.
- 10.3.4. Le comité organisateur se réserve le droit d'expulser les spectateurs, parents, joueurs ou équipes dont la conduite serait excessive, causerait des dommages ou un préjudice au tournoi.

## 11. Règlements

- 11.1. Les règlements officiels du basketball de « FIBA », incluant les amendements de la FBBQ seront employés.
- 11.2. Les règlements spécifiques auront préséance sur les règlements officiels.